



COMMUNE DE CONCHIL-LE-TEMPLE

ARRETE DU MAIRE

Portant sur la fermeture temporaire de la rue du Château Blanc pour cause de chute d'un mur d'enceinte longeant la route

Nous, Maire de la Commune de CONCHIL-LE-TEMPLE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route,
- Vu la nécessité d'assurer la sécurité des usagers sur la voie publique,
- Considérant qu'un mur situé rue du Château Blanc s'est partiellement effondré et menace de s'effondrer totalement,
- Considérant que cet effondrement présente un danger pour la sécurité des usagers de la voie publique, notamment en raison du risque de nouvelles chutes de matériaux,
- Considérant qu'il est nécessaire, dans l'attente de la sécurisation des lieux et de la remise en état du site, d'interdire temporairement la circulation rue du Château Blanc afin de préserver la sécurité des personnes et des biens,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : A compter du 13 août 2026 et jusqu'à la sécurisation complète des lieux, la circulation de tous les véhicules et des piétons est **STRICTEMENT INTERDITE** rue du Château Blanc.

ARTICLE 2 : Par dérogation de l'article 1, l'accès pourra être autorisé aux véhicules des services de secours, de sécurité, de gendarmerie, ainsi qu'aux services techniques intervenant pour la mise en sécurité des lieux.

ARTICLE 3 : Une signalisation réglementaire ainsi que des barrières matérialisant l'interdiction de circulation seront mises en place aux différents accès de la zone concernée. Ces dispositifs devront être maintenus pendant toute la durée de l'interdiction.

ARTICLE 4 : Les usagers seront invités à emprunter l'itinéraire de déviation suivant :

- Rue Fier du Ciel
- Route de Montreuil
- Route de Berck

ARTICLE 5 : La présente interdiction est applicable à compter du 13 août 2026 à 10h30 et demeurera en vigueur jusqu'à la suppression du danger et à la remise en sécurité de la voie.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera transmis à la Brigade de Gendarmerie de Merlimont, au Centre de Secours des Pompiers de BERCK-SUR-MER, au service habitat de la CA2BM, au service déchets de la CA2BM, aux services Sécurité et Urgences du C.H.A.M et sera affiché dans la commune.

Conchil-le-Temple, le 13 Août 2026

Le Maire,
Daniel DUBOIS